Département des Pyrénées Atlantiques Envoyé en préfecture le 19/10/2023

Recu en préfecture le 19/10/2023

Publié le

ID: 064-216400143-20231018-D_2023_47-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBER DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE AINHOA

Nombre de membres :

En exercice: Présents:

13

Absents: Votants:

> Pour: 15 Contre: Abstention:

> > Date et affichage de la convocation : 13/10/2023

Délibération n°47

Séance du 18 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit octobre à 20h30

Le Conseil Municipal d'AINHOA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune, sous la présidence de Monsieur Michel IBARLUCIA, Maire.

PRESENTS: COMET Claude, GARAT Jean-Michel, HARIGNORDOQUY Michel, IBARLUCIA Michel, JAUREGUIBERRY Michel, LEIZAGOYEN Sylvie, MARTICORENA Mayder, SANZBERRO Jean-Philippe, ECHINARD Emmanuel, Cécilia LARRALDE, PALLEC Bernard, LAGARDE Laurent, INÇABY Emile

ABSENTS: ITHURBIDE Fabien, MIURA Nathalie

PROCURATIONS: ITHURBIDE Fabien a donné procuration à JAUREGUIBERRY Michel,

MIURA Nathalie a donné procuration à MARTICORENA Mayder A été nommée secrétaire de séance : Cécilia LARRALDE

OBJET: CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE DANS LE CADRE D'UNE PROMOTION INTERNE

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, des besoins du service et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'agent de maitrise à temps non complet pour assurer les missions d'activités périscolaires et entretien des bâtiments

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE • la création, à compter du 1er décembre 2023 d'un emploi permanent à temps non complet (22.50 heures hebdomadaires) d'agent de maîtrise

PRECISE • que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait le 19 octobre 2023

Le Secrétaire de séance

ia LARRALDE

Michel IBARLUCIA